

*Direction générale de la mer
et des transports*

Décision du 9 novembre 2006 relative à la composition de la commission de surveillance des bateaux à propulsion mécanique de Toulouse

NOR : *EQUT0612214S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu le décret du 17 avril 1934 modifié réglementant le service des bateaux, engins stationnaires et établissements flottants ayant une source d'énergie à bord et non soumis à la réglementation maritime, notamment son article 57,

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition du directeur des transports maritimes, routiers et fluviaux, la commission de surveillance des bateaux à propulsion mécanique de Toulouse est présidée par M. Bonnet (Roland), directeur du service de la navigation du Sud-Ouest.

Article 2

Sur proposition du président de la commission, la commission de surveillance des bateaux à propulsion mécanique de Toulouse est composée comme suit :

M. Sébastien (Charly), chef de l'arrondissement entretien et exploitation du service de la navigation du Sud-Ouest ;
M. Labaune (Jean-Luc), direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Midi-Pyrénées ;
M. Lacoste (Alain), service de la navigation du Sud-Ouest ;
M. Clastres (Francis), chef de la subdivision de Languedoc-Ouest – VNF ;
M. Tesseyre (Michel), responsable travaux et exploitation – Parc et ateliers – VNF ;
M. Riddel (John), consultant ;
Capitaine Devin, bureau opérations, service départemental d'incendie et de secours ;
M. Barthe (Christian), directeur du chantier naval du Lot et de la Garonne ;
M. Samarcq (Gérard), ancien chef du centre de sécurité de la navigation Languedoc-Roussillon.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bonnet (Roland), la commission sera présidée par M. Sébastien (Charly).

Article 4

La décision du 23 août 2005 relative à la composition de la commission de surveillance des bateaux à propulsion mécanique de Toulouse est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le sous-directeur des transports
maritimes et fluviaux,*
H. Martel